

# Cadre réglementaire et organisationnel des formations

## Inscription aux stages « inter »

L'inscription sera effective à compter de la réception du bulletin d'inscription dûment complété par votre employeur. Les inscriptions sont confirmées dans l'ordre de réception jusqu'à concurrence des places disponibles. Les stages sont limités à 12 ou 15 personnes selon le thème. Si le nombre d'inscriptions est jugé insuffisant, EPE-Formation se réserve le droit d'annuler un stage (dans ce cas, l'acompte perçu sera restitué). A titre exceptionnel, nous pouvons être conduits à modifier les dates initialement prévues.

**En cas de renoncement du stagiaire**, dans un délai de 15 jours précédant le démarrage du stage, une somme forfaitaire de **90 euros** restera acquise en dédommagement des frais engagés.

**En cas de renoncement par l'EPE** dans un délai de 15 jours précédant le démarrage du stage, l'EPE s'engage à vous proposer une autre formation.

## Déroulement des stages - hébergement

Environ 3 semaines avant le démarrage du stage, **une invitation** indiquant le lieu et les horaires ainsi qu'un plan d'accès sont envoyés à chaque stagiaire (une liste d'hôtels est également jointe pour les personnes domiciliées hors départements 54-55-57).

**La durée d'une journée de stage** est de 7 heures (hors temps de déjeuner).

## Convention et attestation de stage

Un mois avant le démarrage de la formation, **une convention de stage** est envoyée à chaque établissement commanditaire ou à chaque stagiaire inscrit à titre individuel. Cette convention est à retourner impérativement avant le début du stage.

**Une attestation de formation** est envoyée à son employeur, accompagnée de la facture.

**Un passeport formation** est remis à chaque participant à la fin du stage.

## Coût des stages et modalités de paiement

**Le coût des stages** est indiqué sur les fiches programmes. Nos tarifs s'entendent nets et sont valables de janvier 2018 à décembre 2018. Les frais d'hébergement et de repas ne sont pas pris en compte dans ce coût.

Les personnes ne bénéficiant pas d'une prise en charge employeur peuvent nous consulter pour tout renseignement complémentaire quant aux modalités de paiement. Possibilité également de paiements fractionnés (notamment pour les stages de longue durée).

## L'après-formation

Envisager « l'après » fait partie de notre mission et ceci dès la conception d'une formation, afin que le stagiaire utilise au mieux ce qu'il a appris.

**L'objectif est tout d'abord que l'information reçue soit conservée de façon durable, et réinvestie au quotidien après la réalisation de la formation.**

Au cours de la session, le formateur déterminera les stratégies pouvant être mises en place après la formation, c'est-à-dire quelles actions concrètes, observables, réalistes et délimitées dans le temps, peuvent être envisagées par le stagiaire.

## Recueil des appréciations par les stagiaires

Les stagiaires ont la **possibilité de contacter AFNOR Certification** pour signaler tout manquement à l'une des exigences du décret du 30 juin 2015 via le site AFNOR Pro contact ou directement l'EPE 57 par courrier au 1 rue du Coëtlosquet - 57000 METZ, par mail au [responsable.formation@epe57](mailto:responsable.formation@epe57).